

**AIDE A LA RESTAURATION ET A L'INTERNAT
DES DEMI-PENSIONNAIRES ET INTERNES
DES COLLEGES PRIVES PUYDOMOIS
Année scolaire 2026 - 2027**

A RETOURNER AVANT LE 31 DECEMBRE 2026

Représentant légal : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : Sexe : M F

Conjoint(e) ou Concubin(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : Sexe : M F

Adresse : N° _____ Bâtiment : _____ Étage : _____

Nom de la rue : _____

Code Postal :

Commune : _____

Tél : _____ ☒ : _____ @ _____

Partie réservée au Conseil départemental - Ne rien inscrire dans ce tableau

<u>N° dossier</u>	<u>RFR</u>	<u>Parts Fiscales</u>	<u>QF</u>	<u>Tranche</u>	<u>ARI</u>	<u>Nbre d'enfants</u>

Envoi (s) courrier (s) :

Indiquer dans le tableau suivant votre ou vos enfant(s)
demi-pensionnaire(s) ou interne(s)
dans un collège privé du Puy-de-Dôme

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE	COLLÈGE

SANCTIONS PÉNALES EN CAS DE FAUSSES DÉCLARATIONS

Article 441-6 du code pénal, lequel prévoit que : "Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indû".

Fait à : _____

Le : _____

Signature (s) :

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ✓ L'enfant pour lequel l'aide est sollicitée doit être **scolarisé demi-pensionnaire ou interne d'un collège privé** du Puy-de-Dôme sous contrat d'association avec l'Etat.
- ✓ **Une aide par enfant.** En cas de parents divorcés et de double demande, l'aide sera notifiée au parent ayant le revenu fiscal de référence le plus bas **et** s'acquittant des frais de restauration ou d'internat.
- ✓ Le quotient familial (QF) est calculé à partir du revenu fiscal de référence de **l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025** du foyer où réside l'enfant **et** dont le parent s'acquitte des frais de restauration ou d'internat. Pour les cas d'union libre ou de concubinage, les **deux** avis d'imposition sont pris en compte.
- ✓ Le QF ne doit pas dépasser le plafond du barème départemental et se calcule ainsi :
$$\text{QF} = \text{Revenu Fiscal de Référence} / 12 / \text{nombre de parts fiscales}$$
- ✓ **La décision d'attribution ou de refus** sera notifiée aux familles **dans le courant du 2^{ème} trimestre** de l'année scolaire. Le versement sera fait au collège, en une seule fois et vient en déduction des factures de demi-pension ou d'internat sous réserve que l'élève ait accompli au moins un trimestre complet de scolarité. L'aide ne fait donc l'objet d'aucun versement direct auprès des familles.

BARÈME ET MONTANT DES AIDES ANNUELLES

Tranches	Q F	Demi-Pension	Internat
1	0 à 300	216 €	432 €
2	301 à 550	144 €	288 €
3	551 à 800	72 €	144 €

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER ET À RETOURNER :

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Pôle Education Patrimoine Habitat
Direction de l'Education et des Collèges – Service Equipement-Restauration-TICE
24 rue Saint-Esprit – 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

- ☐ Le présent formulaire dûment complété, daté, signé et retourné avec les pièces justificatives avant le 31 décembre 2026.
- ☐ Copie intégrale (recto/verso) de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 du foyer où réside l'enfant et dont le parent s'acquitte des frais de restauration ou d'internat.
- ☐ Les personnes vivant en union libre ou concubinage joignent les 2 avis d'imposition.
- ☐ Certificat de scolarité faisant apparaître la qualité de demi-pensionnaire ou d'interne de chaque élève d'un collège privé puydômois.

CONTACTS : Tél : 04.73.42.35.60 ✉ : restauration-collegien63@puy-de-dome.fr
[www.puydedome.fr/Collèges/Restauration et hébergement /Aide à la restauration et à l'internat - Collèges privés](http://www.puydedome.fr/Collèges/Restauration%20et%20hébergement/Aide%20à%20la%20restauration%20et%20à%20l'internat-Collèges%20privés)